

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-087

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 8

ENFANCE JEUNESSE STRUCTURE INFO JEUNES (SIJ) – LABELLISATION 2023-2028

L'information Jeunes est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Au nom de l'Etat, la Région labellise les structures pour une durée de 6 ans.

L'Info Jeunes fait partie du service jeunesse avec pour objectif de donner accès à l'information au plus grand nombre de jeunes sans aucune forme de discrimination, gratuite et anonyme (Charte européenne de l'information jeunesse – 27 avril 2018). La Structure Info Jeunes (SIJ) est un lieu d'information, d'écoute, d'animation qui permet de développer les actions de service auprès du public 15-25 ans :

- Lieu d'information et de documentation sur différentes thématiques : l'enseignement et la formation, les métiers, l'emploi, l'accès aux droits, le logement, la santé, les mobilités internationales...
- Lieu d'actions et d'animations :
 - Participations aux forums emplois saisonniers, découverte métiers, mobilités internationales
 - Ateliers d'information collective (baby-sitting, BAFA...),
 - Interventions de prévention auprès des publics sur les relations affectives et sexuelles, sur les conduites à risque, sur l'estime de soi, sur le bien être avec des partenaires du territoire (Mission Locale, organismes de formation, établissements scolaires, associations, services municipaux ou communautaires....
- Lieu d'accompagnement individuel ou collectif de projet :
 - Aide à la réalisation de CV et lettre de motivation,
 - Accompagnement des projets de jeunes, du réseau des associations de jeunes.
- Lieu de services :
 - Information et suivi du fichier baby-sitting,
 - Dispositif mission argent de poche.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le renouvellement de la labellisation de la Structure Info Jeunes pour la période 2023-2028, nécessaire à la prise en compte du dossier de relabellisation par la Région
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention liant Lamballe Terre & Mer, l'Association Départementale Information jeunesse des Côtes d'Armor et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Côtes d'Armor ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

1 JUN 2023

1 JUN 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale